

Le Premier Ministre

Paris, le 31 AOUT 2016

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, pour l'information du Sénat, une ampliation du décret du Président de la République portant clôture de la session extraordinaire du Parlement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.



Edouard PHILIPPE

Monsieur Gérard LARCHER
Président du Sénat
Palais du Luxembourg
PARIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ampliation certifiée conforme
Le Secrétaire général du Gouvernement



Marc GUILLAUME

Décret du **01 AOUT 2018**

portant clôture de la session extraordinaire du Parlement

NOR : HRUX1819000D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre,

Vu les articles 29 et 30 de la Constitution ;

Vu le décret du 18 juin 2018 portant convocation du Parlement en session extraordinaire,

Décète :

Article 1^{er}

La session extraordinaire du Parlement est close.

Article 2

Le Premier ministre est responsable de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **01 AOUT 2018**

SIGNE : Emmanuel MACRON

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

SIGNE : Edouard PHILIPPE